

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3664 - VENDREDI 24 JANVIER 2020



Le Dr Jean-Jacques Muyembe

RIPOSTE CONTRE EBOLA

Probable éradication de l'épidémie d'ici fin février

Le coordonnateur du comité technique de coordination à la riposte de l'épidémie à virus Ebola, le Dr Jean Jacques Muyembe, a affirmé cette information le mercredi 22 janvier à l'issue d'une séance de travail que les membres de son comité ont eu avec le Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, dans son cabinet

en présence du ministre de la Santé, Eteni Longondo. Au cours de cette réunion, le Dr Jean Jacques Muyembe a fait le point sur l'évolution de la situation de l'épidémie à virus Ebola au Nord Kivu et en Ituri, avant de passer à l'étape dite de la transition post Ebola

Page 3

KINSHASA

Les Kinois sensibilisés au paiement de l'impôt foncier et sur revenu locatif



Le siège de la DRGK à Kinshasa

La Direction générale des recettes de Kinshasa (DRGK) a lancé, le 22 janvier, le recouvrement 2020 de l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu locatif. Un guichet spécial est ouvert à la place du 30 Juin, à la gare centrale, pour permettre aux grands contribuables d'effectuer les paiements. Ce lancement a été l'occasion pour le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila, qui a également été le tout premier redevable à s'acquitter de cet impôt, de sensibiliser les Kinois et Kinois, en les appelant de s'acquitter également de cette obligation.

Page 3

DERNIERS HOMMAGES

Les funérailles d'André Lufwa se tiendront devant le batteur de tam-tam



Le batteur de tam-tam à la Fikin

Le vœu du sculpteur décédé, le 13 janvier 2020, émis de son vivant est exaucé. Il sera pleuré à l'entrée de la Fikin, l'esplanade d'où l'on peut admirer son œuvre monumentale qui trône sur la place sera aménagée pour ses obsèques. Dans un courrier du mercredi 22 janvier, le ministre du Commerce extérieur, Jean-Lucien Bussa Tongba, a autorisé « à titre exceptionnel l'organisation des obsèques » de feu André Lufwa Mawidi « dans l'enceinte de la Fiki ». Ceci, a-t-il dit, « pour honorer le vœu de l'illustre disparu ». Cette autorisation est en réponse à la demande du coordonnateur principal de l'ASBL Artiste en danger, Lango Masima, alias Tsaka Kongo, introduite le lendemain de la mort du sculpteur, le 14 janvier 2020.

Page 4

DROITS DE L'HOMME

Michelle Bachelet est arrivée sur le sol congolais

Page 2

ÉDITORIAL

Fondation

A lors que s'achève la semaine très particulière que nous venons de vivre avec le Sommet de Berlin sur la Libye qui n'a débouché, comme prévu, sur aucun accord de paix sérieux et la Conférence de Davos qui a vu le président américain Donald Trump affirmer haut et fort son négationnisme climatique, il convient de souligner le fait que l'Afrique, elle, a franchi une étape décisive en lançant, à Lomé, une « Initiative pour lutter contre le trafic des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés » qui fera date dans l'Histoire de ce temps.

Conduite du début à la fin par la Brazzaville Foundation, dont le siège est à Londres mais qui est pilotée par des proches du Congo, de notre Congo, cette Initiative témoigne avec force de la volonté de l'Afrique de mettre un terme à des trafics dont le prix humain est effrayant à tous égards puisque ses victimes se comptent aujourd'hui par centaines de milliers. Signée samedi dernier par sept chefs d'Etat – Congo, Gambie, Ghana, Niger, Ouganda, Sénégal, Togo – elle démontre de façon claire la volonté des pays africains de ne plus s'en remettre à des puissances, ou à des institutions extérieures pour lutter contre la criminalité organisée à l'échelle planétaire.

Au-delà du trafic des faux médicaments, ce à quoi nous assistons très probablement aujourd'hui c'est bien à l'affirmation du continent sur la scène internationale face à des puissances extérieures qui ne sont mues que par leurs intérêts égoïstes. Coalisant ses efforts pour se défendre contre les trafics en tout genre sur lesquels surfent les mafias de tous les continents, l'Afrique démontre maintenant sa capacité à agir. Et, de ce point de vue, le Sommet qui vient de se tenir à Lomé marque indiscutablement un tournant.

Si, en effet, le continent s'entend pour lutter contre le dérèglement climatique dont dépend clairement l'avenir de l'espèce humaine, il s'imposera comme un acteur incontournable de l'Histoire. Le Sommet de Lomé vient de démontrer qu'il en a la capacité dès lors que ses dirigeants s'assoient autour d'une même table et s'accordent pour coordonner leurs efforts. Grâce soit rendue à la Brazzaville Foundation qui a rendu possible cet exploit !

Le Courrier de Kinshasa

DROITS DE L'HOMME

Michelle Bachelet est arrivée sur le sol congolais



Accueil de Michelle Bachelet à l'aéroport de Bunia DR

Dans cette visite qui commence par la province de l'Ituri, la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme y rencontrera notamment les communautés Hema et Lendu.

La haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, est arrivée, le jeudi 23 janvier, à Bunia, dans la province de l'Ituri. Elle a été accueillie à l'aéroport par plusieurs personnalités dont le ministre congolais des Droits humains, André Lite, François Grignon et la cheffe du bureau de la Monusco, Leila Zerrougui. Dans le programme de cette visite officielle de cinq jours en RDC, il y a, à la clé, un tête-à-tête avec le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi. À Bunia, Michelle Bachelet devra visiter un camp de personnes déplacées

par les violences des conflits interethniques impliquant les groupes Hema et Lendu. L'entretien avec les représentants de ces deux tribus vise notamment à mettre les points sur les i concernant leurs affrontements qui ont causé les massacres de plusieurs congolais dans cette partie du pays. A Kinshasa où elle va arriver ce vendredi 24 janvier, elle va avoir trois jours de discussions qui vont être clôturés par une rencontre, le lundi 27 janvier, avec le président de la République, Félix Tshisekedi. Bien avant cette rencontre avec Félix Tshisekedi, Michelle Bachelet rencontrera également certains membres du gouvernement congolais dont les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et de la Justice, ainsi que ceux

des Droits humains, du Genre, Famille et Enfant, et d'autres hauts responsables et autorités gouvernementales. Il est également prévu une rencontre avec la Commission nationale des droits de l'homme, à qui elle va également remettre du matériel lui doté par les Nations unies, les organisations de la société civile, ainsi qu'avec les chefs des agences des Nations unies en RDC, la représentante spéciale du secrétaire général en RDC, Leila Zerrougui, et d'autres hauts responsables de la Monusco. Cette venue de Michelle Bachelet en RDC sera l'occasion pour elle d'évaluer la situation des droits de l'homme dans le pays.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mbooussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service)

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes : Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengutu Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

KINSHASA

Les Kinois sensibilisés au paiement de l'impôt foncier et sur revenu locatif

C'était à l'occasion du lancement du recouvrement 2020 de cette obligation citoyenne par la régie des recettes de la capitale congolaise.

La Direction générale des recettes de Kinshasa (DGRK) a lancé, le 22 janvier, le recouvrement 2020 de l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu locatif. Un guichet spécial est ouvert à la place du 30 Juin, à la gare centrale, pour permettre aux grands contribuables d'effectuer les paiements. Ce lancement a été l'occasion pour le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentiny Ngobila, qui a également été le tout premier redevable à s'acquitter de cet impôt, de sensibiliser les Kinois et Kinois, en les appelant de s'acquitter également de cette obligation. « Je recommande à toutes les Kinois et tous les Kinois de bien s'acquitter de leur obligation citoyenne », a indiqué le gouverneur Ngobila. Moi-même, a-t-il fait remarquer, je viens de payer mes impôts. Comme vous le savez, l'impôt est la première source de revenus pour la ville

et aussi un facteur de développement socio-économique pour notre ville. Sans l'impôt, on ne pourra jamais reconstruire cette ville.

Le gouverneur Gentiny Ngobila, qui en a fait la première expérience en présence de la directrice générale de la DGRK, Ritha Bola, et plusieurs autres autorités de la capitale, a indiqué que cette campagne se poursuit jusqu'au 1er février de l'année en cours. Le gouverneur de la capitale congolaise a également profité de cette occasion pour relever la situation chaotique trouvée au sein de la DRGK. « Les recettes vont crescendo. Nous sommes en train d'évoluer bien que nous ayons trouvé une situation assez chaotique au niveau de la ville. Ça, il faut que les gens le sachent. La ville est jusque-là mise à l'index, nous ne pouvons pas prendre un crédit, nous ne pouvons faire des transactions bancaires non plus, mais nous sommes en train de nous débrouiller pour satisfaire d'abord nos travailleurs qui sont payés régulièrement ainsi que les membres du cabinet depuis

« Les recettes vont crescendo. Nous sommes en train d'évoluer bien que nous ayons trouvé une situation assez chaotique au niveau de la ville. Ça, il faut que les gens le sachent. La ville est jusque-là mise à l'index, nous ne pouvons pas prendre un crédit, nous ne pouvons faire des transactions bancaires non plus, mais nous sommes en train de nous débrouiller pour satisfaire d'abord nos travailleurs qui sont payés régulièrement ainsi que les membres du cabinet depuis que nous sommes là »,

que nous sommes là », a souligné le numéro 1 de la ville-capitale, qui s'est, toutefois, dit convaincu que « dans les jours qui viennent, la situation va s'améliorer » et son gouvernement pourra réaliser toutes les promesses faites aux Kinois.

L'impôt foncier, note-t-on, est dû par le titulaire du droit de propriété, de possession, d'emphytéose, de superficie, de cession, de concession ou d'usufruit des biens imposables, ainsi que par

les personnes occupant, en vertu d'un bail, des biens immobiliers faisant partie soit du domaine privé de l'Etat, des provinces, des villes, des communes, des secteurs et des chefferies, soit du patrimoine des entités territoriales déconcentrées. Cependant, les propriétés bâties soumises à l'impôt foncier comprennent les villas et les immeubles autres qu'à étages, les immeubles à étages, les appartements ainsi que les autres constructions. L'impôt

foncier est dû pour l'année entière sur la superficie imposable existant. Le redevable de l'impôt foncier est tenu de souscrire annuellement une déclaration au plus tard le 1er février de chaque année.

Pour l'impôt sur les revenus locatifs, par ailleurs, les redevables sont les propriétaires, les possesseurs ou les titulaires d'un droit réel immobilier, mais également les bénéficiaires du profit brut de la sous-location des bâtiments et terrains. Ces derniers souscrivent chaque année une déclaration au plus tard le 1er février de l'année qui suit celle de la réalisation des revenus. Il est, néanmoins, indiqué que les organismes internationaux, les associations sans but lucratif ayant pour fin de s'occuper d'œuvres religieuses, scientifiques ou philanthropiques qui ont reçu la personnalité civile des décrets spéciaux sont exemptés de l'impôt sur les revenus locatifs.

Lucien Dianzenza

RIPOSTE CONTRE EBOLA

Probable éradication de l'épidémie d'ici fin février

Le coordonnateur du comité technique de coordination à la riposte de l'épidémie à virus Ebola, le Dr Jean Jacques Muyembe, a affirmé cette information le mercredi 22 janvier à l'issue d'une séance de travail que les membres de son comité ont eu avec le Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, dans son cabinet en présence du ministre de la Santé, Eteni Longondo.

Au cours de cette réunion, le Dr Jean Jacques Muyembe a fait le point sur l'évolution de la situation de l'épidémie à virus Ebola au Nord Kivu et en Ituri, avant de passer à l'étape dite de la transition post Ebola. Il est optimiste quant à l'éradication de cette dixième épidémie d'ici février de l'année en cours au regard de la réduction



Le Premier ministre saluant les membres du comité technique de coordination

de la fréquence des nouveaux cas confirmés sur terrain. « L'épidémie à virus Ebola est en voie d'être éradiquée

« L'épidémie à virus Ebola est en voie d'être éradiquée d'ici fin février prochain. Au mois de mars, l'on pourra déclarer la fin de l'épidémie à virus Ebola en RDC »

d'ici fin février prochain. Au mois de mars, l'on pourra déclarer la fin de l'épidémie à virus Ebola en RDC », a-t-il rassuré après avoir insisté sur quelques difficultés financières et de terrain qui ne favorisent pas le bon déroulement de leurs actions.

Par ailleurs, le Dr Jean Jacques Muyembe a souligné que, malgré l'insécurité, son équipe n'a pas enregistré de nouveaux

cas à Biakato et à Mandina. A en croire le coordonnateur du Comité technique de coordination, des équipes de sécurité pour la protection du personnel soignant ont été engagés, tandis que ceux qui se sont retirés à Beni à partir de Mangina où la situation sécuritaire est préoccupante font actuellement des navettes entre ces deux localités pour la poursuite des soins et la protection du matériel.

Dans la riposte contre Ebola, le Dr Muyembe s'est dit satisfait de l'engagement du gouvernement dans le décaissement des fonds. « Le chef du gouvernement a promis de s'impliquer pour le décaissement des fonds nécessaires afin de faire face à toutes ces difficultés. Il a même annoncé le début du programme de transition post Ebola », a-t-il indiqué, avant d'inviter le Premier ministre à se rendre à Goma pour lancer une session de travail du programme de Transition post Ebola avec les gouverneurs des trois provinces concernées. Ce programme cible les gouverneurs du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Il a pour mission de capitaliser toutes les leçons tirées de la lutte contre l'épidémie à virus Ebola pour renforcer le système de santé et surtout répondre aux autres besoins des populations desdites provinces.

Blandine Lusimana

DERNIERS HOMMAGES

Les funérailles d'André Lufwa se tiendront devant le batteur de tam-tam

Le vœu du sculpteur décédé, le 13 janvier 2020, émis de son vivant est exaucé. Il sera pleuré à l'entrée de la Fikin, l'esplanade d'où l'on peut admirer son œuvre monumentale qui trône sur la place sera aménagée pour ses obsèques.

Dans un courrier du mercredi 22 janvier, le ministre du Commerce extérieur, Jean-Lucien Bussa Tongba, a autorisé « à titre exceptionnel l'organisation des obsèques » de feu André Lufwa Mawidi « dans l'enceinte de la Fikin ». Ceci, a-t-il dit, « pour honorer le vœu de l'illustre disparu ». Cette autorisation est en réponse à la demande du coordinateur principal de l'ASBL Artiste en danger, Lango Masima, alias Tsaka Kongo, introduite le lendemain de la mort du sculpteur, le 14 janvier 2020. En accédant à cette requête, le gouvernement trouve là « l'occasion de rendre un hommage mérité à ce digne fils du pays pour ses œuvres ». Le directeur général par intérim de la Fikin a dès lors été enjoint de « prendre les dispositions urgentes à cet effet ».



La seconde étape après l'autorisation accordée par le ministre Jean-Lucien Bussa est la constitution du comité d'organisation des funérailles d'André Lufwa. Le Courrier de Kinshasa tient de Tsaka Kongo que cette tâche incombe désormais au ministre de

la Culture et des Arts. En effet, il semble que le gouvernement soit décidé à faire en sorte d'honorer la mémoire du sculpteur dont le nom est, somme toute, liée à l'histoire de la ville de Kinshasa dont le batteur de tam-tam est l'un des grands symboles. Surtout que la

Des visiteurs de la Fikin posant à côté du batteur de tam-tam

Fikin devrait faire peau neuve dans les prochains mois à venir avec la réhabilitation de neuf pavillons. Ce projet pour lequel le gouvernement serait prêt à décaisser 1,344 millions de dollars américains est inscrit au nombre des travaux de réaménagement

de quelques sites de la capitale en vue des jeux de la francophonie de 2021 dont elle sera l'hôte. Dommage tout de même que cet « hommage mérité » dont parle le ministre du Commerce extérieur soit rendu à l'artiste seulement à sa mort.

Par ailleurs, la Société congolaise des droits d'auteur et droits voisins (Socoda) à qui le défunt artiste ne cessait de réclamer ses droits devrait nécessairement trouver le moyen de s'amender. Indexée pour n'avoir pas su faire amende honorable de son vivant, elle a bien intérêt à régulariser les choses avec l'héritier d'André Lufwa même à titre posthume. Si des particuliers pensent à rendre hommage à cette icône de la sculpture dont les réalisations font partie du patrimoine de Kinshasa, pourquoi devrait-elle être en reste pour lui accorder son dû ? L'exemple du sénateur Guy Loando Mboyo qui, par l'entremise de la Fondation Widala, a posé un geste en faveur de la famille du disparu devrait interpeller la Socoda.

Nioni Masela

BENI

Plus de 260 civils tués dans la région en novembre et décembre

Au cours des seuls mois de novembre et décembre 2019, plus de deux cent soixante civils ont été tués dans la région de Beni au Nord-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), par des combattants présumés du groupe rebelle des Forces démocratiques alliées (ADF), selon une évaluation indépendante menée par des experts à la demande des Nations unies.

Les victimes, principalement des femmes et des enfants, ont été tuées lors d'attaques brutales menées principalement de nuit, précise l'évaluation menée par cette équipe d'experts, qui comprenait des spécialistes politiques, militaires et logistiques, sous la direction du général brésilien Carlos Alberto Dos Santos Cruz.

Le général Santos Cruz a été par le passé Commandant de la Force de la Mission des Nations Unies en RDC (Monusco) d'avril 2013 à décembre 2015. Une période au cours de laquelle les casques bleus de la mission onusienne ont lutté contre les combattants rebelles du M23.

Le nombre élevé de victimes civiles au Nord-Kivu a été l'un des principaux déclencheurs de manifestations violentes contre la Monusco. Des manifestations qui ont notamment conduit à la destruction et au pillage d'un bureau de la mission onusienne à Beni le 25 novembre. Cinq jours plus tard, le chef des opérations de paix de l'ONU, Jean-Pierre Lacroix, avait été dépêché par le secrétaire général de l'ONU à Beni pour exprimer la solidarité des Nations unies avec la population congolaise et le personnel onusien.

Les attaques perpétrées contre des civils dans l'est de la RDC ont eu lieu dans le contexte d'une offensive majeure lancée par les Forces armées congo-

laises (Fardc) contre les ADF le 30 octobre dernier. "Depuis 2014, les ADF ont systématiquement exercé des représailles contre les civils pour contrecarrer les opérations de l'armée congolaise menées contre eux", soulignent les Nations unies dans une note à la presse diffusée mardi par le porte-parole du secrétaire général.

De retour de RDC, M. Lacroix avait demandé le 9 décembre au général Santos Cruz de mener une évaluation indépendante de la réponse de la Monusco au grand nombre d'attaques menées contre les civils dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri qui ont également visé les opérations de riposte à Ebola.

L'évaluation demandée visait à établir les circonstances ayant conduit aux attaques, à évaluer la capacité de la Force de la Monusco à s'acquitter efficacement du mandat de la mission onusienne, à savoir assurer la protection des civils menacés de violence physique, neutraliser les groupes armés dans la région de Beni, et fournir un environnement sûr pour la riposte à Ebola.

L'évaluation indépendante a conclu que la protection des civils sur le territoire de Beni nécessite une réponse globale, impliquant toutes les composantes de la Monusco et de l'équipe-pays des Nations unies en RDC, ainsi que des partenaires extérieurs. L'équipe d'experts a recommandé que la Monusco, le siège des Nations unies et les pays contributeurs de troupes coordonnent leurs actions "pour améliorer l'état d'esprit, les capacités et la mobilité de la Brigade d'intervention de la Force de la Monusco" afin de mieux faire face à la menace non conventionnelle posée par les ADF, dans un environnement particulièrement difficile.

Xinhua



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)





Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

ONU

La situation financière stabilisée

En grave crise de trésorerie fin 2019, l'organisation a vu sa situation s'assainir malgré le fait qu'un record d'arriérés dus par des Etats membres est encore loin d'être réglé, a-t-on appris.

« A la fin de l'année dernière, les arriérés ont atteint le record de 711 millions de dollars », a expliqué le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, lors d'une réunion informelle, le 22 janvier, avec les pays membres qui l'interrogeaient sur le maintien des mesures d'austérité décidées fin 2019 pour payer les salaires.

Sans citer les Etats mauvais payeurs, le chef de l'ONU a indiqué qu'il était encore « possible » de récupérer une partie de cette somme avec des « paiements tardifs qui pourraient intervenir », même si de nouveaux problèmes peuvent surgir en 2020. « Nous allons étudier la suppression de plusieurs mesures d'austérité », a-t-il promis. Début janvier, l'ONU avait annoncé la suspension de leur droit de vote à l'Assemblée générale pour sept pays en raison d'une dette excessive. Les pays qui doivent à l'ONU sont le Venezuela (plus de 21 millions de dollars), la Centrafrique, la Gambie, Lesotho, Suriname, Tonga et Yémen. Parmi les mesures d'austérité qui vont être prises, figurent celles ayant conduit l'ONU dans ses différentes implantations à geler des embauches, supprimer l'impression de documents, réduire les voyages, les réceptions, la durée des réunions, et retarder le paiement de ses fournisseurs ou raccourcir le temps d'ouverture de ses bars.

Selon Antonio Guterres, des résultats positifs se font déjà voir. « Nous avons fini l'année avec un déficit de trésorerie de 320 millions de dollars. Grâce aux mesures d'austérité, l'ONU a évité un désastre complet », s'en est-il félicité. Et parlant du budget de fonctionnement de 2020 estimé à environ 3 milliards de dollars, il a déclaré : « Nous avons reçu en janvier jusqu'à présent 406 millions. Les débuts d'année sont toujours meilleurs pour la trésorerie mais si nous n'arrivons pas à résoudre les problèmes de manière plus définitive, nous risquons de nouveaux problèmes au cours de l'année ».

Quant au budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU d'environ 6 milliards de dollars chaque année, - séparé du budget de fonctionnement -, il est en meilleure posture, a dit le secrétaire général. « Il est en déficit de 74,8 millions de dollars », a-t-il précisé

Nestor N'Gampoula

BREXIT

Le Parlement britannique valide l'accord de sortie de l'UE

L'institution a définitivement approuvé, le 22 janvier, l'accord dégageant la voie à la sortie historique du Royaume-Uni de l'Union européenne dans quelques jours.

Le texte, qui règle les modalités du divorce, et négocié par le Premier ministre conservateur Boris Johnson avec Bruxelles, doit encore être promulgué par la reine Elizabeth II, pour avoir force de loi.

La Chambre des communes, où le dirigeant dispose d'une majorité écrasante depuis les législatives de décembre, avait déjà donné son feu vert début janvier au projet de loi sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE, prévu le 31 janvier à 23H00 (heure de Londres et GMT).

Le texte avait ensuite été transmis à la Chambre des Lords, non élue, qui a adopté cinq amendements, infligeant autant de revers au gouvernement, concernant notamment les droits des citoyens européens résidant au Royaume-Uni ou les enfants réfugiés non accompagnés.

Mais ces modifications ont été désavouées par les députés lorsque le projet de loi est revenu devant la Chambre des communes, et la chambre haute s'est inclinée quand le texte lui a été soumis une seconde fois dans l'après-midi du même jour.

Après son adoption définitive au Royaume-Uni, l'accord de Brexit devra être ratifié par le Parlement européen, probablement le 29 janvier.

N.N'G. et AFP

MONNAIE UNIQUE ECO

Abdoul Mbaye recommande de rester sur le franc CFA qui marche bien

Pour l'ancien Premier ministre sénégalais, Abdoul Mbaye, il serait utile de ne rien changer pour ne pas affaiblir cette monnaie qui marche bien. Il donne les raisons.

L'ancien Premier ministre sénégalais estime que la nouvelle monnaie unique de l'organisation sous-régionale ne devrait pas changer grand chose au franc CFA. « Nous avons décidé une réforme du franc CFA avec trois changements majeurs (...), dont le changement de nom » et « l'ar-

rêt de la centralisation de 50 % des réserves au Trésor français », avait déclaré le président français Emmanuel Macron, le 21 décembre, lors de sa visite en Côte d'Ivoire.

Pour Abdoul Mbaye, il est inutile de changer ou de modifier quoi que ce soit du franc CFA

« Restons sur notre monnaie actuelle, le Cfa qui marche bien et qu'il ne faut pas affaiblir. A trop s'interroger sur le futur d'une monnaie, on crée de la suspicion et l'amène à se réduire en valeur. Demain l'Eco pourra être une continuité du Cfa pour les pays de l'Uemoa, pourquoi pas? Ce sera une étape intermédiaire mais qui normalement ne devrait pas changer grand-chose à l'existant »

qui est une monnaie stable et qui marche très bien. « Restons sur notre monnaie actuelle, le Cfa qui marche bien et qu'il ne faut pas affaiblir. A trop s'interroger sur le futur d'une monnaie, on crée de la suspicion et l'amène à se réduire en valeur. Demain l'Eco pourra être une continuité du

Cfa pour les pays de l'Uemoa, pourquoi pas? Ce sera une étape intermédiaire mais qui normalement ne devrait pas changer grand-chose à l'existant », a déclaré l'ancien Premier ministre du Sénégal, ancien économiste principal à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). « C'est au nom de la dignité que nous avons mis fin à 60 ans de dépendance relative par rapport à la France. C'était l'essentiel. Maintenant, à nous de construire ce qui vient, mais surtout sans polémique susceptible d'être défavorable à notre monnaie », a-t-il poursuivi. Pour conclure, il a ajouté : « Parce que, tout ce qui est défavorable à une monnaie finit par être défavorable à une économie. Et ça il faut l'éviter ».

Noël Ndong

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 20 AU 26 JANVIER

MARDI 21 JANVIER
18H30 CINE-CLUB : TURBULENCES

MERCREDI 22 JANVIER
15H00 DEBAT D'IDEES : CITE ET CITOYENNETE

19H00 MERCREDI A LA CAFET' : FOX N3G4

JEUDI 23 JANVIER
15H00 EMISSION : ÇA C'EST BRAZZA

VENDREDI 24 JANVIER
19H00 THEATRE : BYE BYE LA BETE PAR LA COMPAGNIE THEATRE DES SANS VOIX

SAMEDI 25 JANVIER
10H00 PATRIMOINE : CEREMONIE DE REMISE DE PRIX DU CONCOURS DU JEUNE HISTORIEN BRAZZAVILLOIS

10H00 ANIMATION : LES RENDEZ-VOUS DE LA MEDIATHEQUE (SAMEDI DES PETITS LECTEURS ET L'HEURE DU CONTE)

10H00 ANIMATION : 2^E EDITION DU TOURNOI DE SCRABBLE

DIMANCHE 26 JANVIER
17H30 DIMANCHE A LA CAFET' : LES BANTOUS DE LA CAPITALE

**REMISE DE PRIX
CONCOURS
DU JEUNE
HISTORIEN
BRAZZAVILLOIS**



SAMEDI 25 JANVIER
10H00

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur www.institutfrancais-congo.com

CENTRAFRIQUE

Touadéra reçoit le rapport des consultations nationales

Le président centrafricain, Faustin-Archange Touadéra, a reçu, le 22 janvier, le rapport des consultations nationales ainsi que du projet de loi sur la Commission vérité, justice, réconciliation et réparation (CVJRR), issu des recommandations des assises de Bangui.

Après huit mois de la consultation populaire à la base pouvant aboutir à la mise en place de la dite commission, le rapport final des travaux réalisés par le comité de pilotage a été remis au chef de l'Etat. La mise en place de la CVJRR est l'une des recommandations fortes du Forum de Bangui en mai 2015, et repris dans l'accord de Khartoum signé en février dernier entre le gouvernement et 14 groupes armés centrafricains.

Au total, près de 2 000 personnes ont participé à ces consultations. Victimes et membres des groupes armés ont pu s'exprimer, a expliqué la ministre de l'Action humanitaire et de la réconciliation, Virginie Baikoua. « *Vraiment, c'est un travail inclusif et en même temps il y a une démocratie participative, ceci dans le but qu'on parle le même langage et que personne ne vienne dire que 'je ne suis pas associé'. On voulait vraiment que cette fois-ci les Centrafricains parlent le même langage et que nous puissions trouver le chemin qui va nous amener vers la paix et surtout aller vers l'apaisement de cœur* », a-t-elle affirmé.

Des travaux menés dans la sérénité malgré les différents événements qui ont touché le pays



Le président centrafricain Faustin-Archange Touadéra/Stringer/AFP

l'année dernière, assure la ministre. Et d'ajouter : « *Nous avons conduit ces consultations dans les sept régions de la République. Nous avons mené les consultations dans un climat apaisé et c'est ça qui a permis aux gens de s'exprimer librement. Si le processus a pris certes du temps, c'est parce que nous sommes un pays en conflit et qu'il y a des situations imprévisibles qui nous prennent de cours et aujourd'hui*

c'est le résultat qui compte. »

Les consultés demandent à ce que les crimes graves commis depuis la mort du président fondateur en 1959 jusqu'à 2019 soient pris en compte. Une série de recommandations ressort de ce rapport, notamment la neutralité et l'indépendance dans tout le processus de mise en place et de fonctionnement de la Commission.

Josiane Mambou Loukoula

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'EIU note le recul de la démocratie

Dans son rapport 2019 sur la démocratie dans le monde, l'Economist intelligence unit (EIU) a fait l'état des lieux de la démocratie en Afrique, prenant en compte 50 pays d'Afrique sauf les Seychelles, le Soudan du Sud, la Somalie et Sao Tomé-et-Principe.

Ce rapport de l'EIU, une entreprise britannique qui fournit aux pays, industries et aux entreprises des analyses mondiales, démontre qu'en 2019 la démocratie a globalement reculé dans le monde, sur le continent africain et plus particulièrement en Afrique subsaharienne. En effet, le score moyen de la région est tombé à 4,26 l'année dernière, contre 4,36 en 2018, son pire score depuis 2010.

Comme en 2018, seule l'île Maurice se classe dans la catégorie « Pleine démocratie », devant la France et les Etats-Unis. Alors qu'environ seize pays africains ont relativement amélioré leur score, vingt-quatre ont enregistré une baisse de leur performance. D'après l'EIU, cette situation est due à la dégradation du processus électoral et du pluralisme politique dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne.

Avec un score de 4,01, l'Algérie passe de la catégorie « régime autoritaire » à la catégorie « démocratie hybride », en gagnant au passage treize places pour se hisser au 113e rang mondial (25e africain). Le Soudan, quant à lui, obtient un score de 2,70, insuffisant pour le sortir de la catégorie « autoritaire », mais gagne néanmoins huit places et se hisse à la 157e place mondiale (42e africain). Parmi les plus grosses chutes au classement, on note celui du Bénin dont le score baisse à 5,09, le

faisant passer du 81e rang mondial au 97e rang (16e africain). Une situation essentiellement due aux élections législatives de 2019 sans la participation de l'opposition, et qui ont entraîné des violences ; un fait rare dans ce pays ouest-africain. Un autre pays ouest-africain, le Sénégal, enregistre une chute de neuf places et occupe désormais le 82e rang mondial (9e africain), ce qui le fait régresser de la catégorie des « démocraties imparfaites » aux « démocraties « hybrides ».

Au total, sept pays africains sont des démocraties imparfaites (contre huit en 2018), dix-sept sont hybrides (à mi-chemin entre régime autoritaire et démocratie), tandis que les vingt-cinq autres sont classés dans la catégorie régime autoritaire.

Pour rappel, l'Indice de la démocratie de l'Economist intelligence unit donne depuis 2006 un aperçu de l'état de la démocratie dans le monde entier pour 165 Etats indépendants et deux territoires. Pour ce faire, il se base sur cinq familles de critères à savoir : le processus électoral et le pluralisme, les libertés civiles, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique, et la culture politique. Celles-ci permettent de classer les pays selon quatre types de régimes : « pleine démocratie », « démocratie imparfaite », « régime hybride » et « régime autoritaire ».

Josiane Mambou Loukoula

HARIOM TRAVELS
Agence de Voyage & Tourisme

Visitez
les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 salespnr@hariomtravels.net
Brazzaville (Rép. du Congo) + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 salesbzbv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

HARIOM TRAVELS
Agence de VOYAGES et de TOURISME

- Vente de Billets d'avion
- Assistance voyage
- Visas
- Reservation Hôtels
- Location de voitures

SÉJOUR TOURISTIQUE À DUBAI

POINTE NOIRE: Tél.: +242 05 555 55 79 - 04 485 09 09
E-mail: salespnr@hariomtravels.net
BRAZZAVILLE : Tél.: +242 05 302 67 86 - 04 431 03 50
E-mail: salesbzbv@hariomtravels.net
www.hariomtravels.net

PRODUITS CONGELÉS

La population réticente à la consommation des ailes de poulet

Les Brazzavillois s'intéressent de moins en moins à la consommation de ce produit très prisé auparavant. Même si l'unique marque interdite est celle provenant de la Pologne « wispasz ».

Après avoir arpenté quelques marchés de la place, on constate la rareté de ce produit sur les étalages. A Poto-Poto, dans le 3^e arrondissement par exemple, ce produit est absent sur toutes les tables. Les commerçantes qui en vendaient en tas ne proposent plus que du poulet, les côtes et les ailes de dinde à leurs clients.

« Depuis que je suis informée de l'interdiction de consommer cette marque d'ailes j'ai tout simplement arrêté d'en vendre. Car, même si je prenais une autre marque, les gens n'achèteront pas », a confié une commerçante ayant requis l'anonymat.

Au marché Total, à Bacongo, 2^e arrondissement de la ville, où ce produit congelé foisonnait sur les morceaux de sac ou cartons étalés à même le sol, le long du trottoir, celui-ci devient

presqu'invisible. Quelques rares commerçants qui en vendent encore sont cachés, loin du goudron. Pas facile de les retrouver sans être renseigné. La coloration de ces ailes et le nombre de morceaux (cinq) vendus à 500FCFA seulement laissent percevoir la qualité douteuse de ce produit.

On en trouve aussi dans certaines boucheries, mais difficile au consommateur de distinguer la bonne de la mauvaise qualité, étant donné que les emballages sont mis à la poubelle aussitôt déballés. Refusant d'en dire plus, le gérant d'une boucherie sondé, affirme ne pas avoir fait attention à la marque en déballant son produit.

Pour la responsable d'une chambre froide abordée à ce sujet, ce produit interdit n'est pas arrivé sur le marché congolais.

« La circulaire du ministère de la Santé interdisant la consommation de cette marque était une mise en garde à l'endroit des responsables des formations sanitaires », a-t-elle déclaré, avant de relever : « Pourtant il y a des marques d'ailes qui proviennent d'autres pays, mais les gens n'en veulent plus. Même les cuisses de poulet ne sont plus aimées alors que la circulaire n'en a pas mentionné. »

Rappelons que la circulaire du ministère de la Santé publiée le 14 janvier dernier, indiquait que les germes mis en cause sur ces aliments interdits sont à l'origine des flambées des maladies diarrhéiques causées par la présence de la « salmonella enterica » retrouvée dans ces ailes polonaises.

Lopelle Mboussa Gassia et Gloria Lossele



Les ailes de poulet en vente

AFFAIRES SOCIALES

Le projet « Telema » en faveur de la population vulnérable

L'initiative officiellement lancée, le 23 janvier à Brazzaville, par la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, vise à consolider l'inclusion productive des personnes vulnérables dans le pays.



Les officiels avec un groupement de femmes d'Ignie

« Le projet « Telema » s'adresse à tous ceux de nos jeunes citoyens, de 16 à 29 ans, adultes vulnérables de 30 à 59 ans, diplômés sans emploi, au chômage, en situation de handicap ou non, qui sont en capacité d'exercer une activité génératrice de revenus ou de poursuivre une formation en vue de leur insertion professionnelle et sociale », a expliqué la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire. Antoinette Dinga-Dzondo a, par ailleurs, souligné que ce projet est appelé à exister avec d'autres de même nature visant à offrir à la population un socle de protection sociale non contributive. Allusion faite, entre autres, au projet Lisungi qui suit normalement son cours, notamment à l'intérieur du pays. Financé à hauteur de six milliards

FCFA par l'Agence française de développement (AFD), « Telema » poursuit trois objectifs majeurs, a expliqué l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau. Il s'agit de l'amélioration durable des capacités d'intervention en matière d'actions sociales et humanitaires, de déploiement d'un système national d'information sur l'action sociale, de l'expérimentation dans seize localités d'une approche visant l'autonomisation économique des populations vulnérables, a expliqué le diplomate français, saluant la politique nationale d'action sociale qu'il a jugée volontariste et ambitieuse.

La Politique nationale d'action sociale 2018-2022 repose, en effet, sur une démarche intégrée dans la prise en charge des cas de détresse, la protection des per-

sonnes les plus vulnérables, la prévention des situations de précarité et la promotion de l'autonomisation. Le projet « Telema » est tombé à pic du fait qu'il est lancé au moment où le gouvernement fait face à une situation humanitaire difficile due notamment aux inondations dans les localités le long du fleuve et ses affluents. Les sinistrés, il y en a aussi à Brazzaville dans les quartiers victimes des inondations et de l'ensablement. A travers ce projet qui vient d'être lancé, la population porteuse de projets pouvant les sortir de l'ornière n'aurait pas tort de garder espoir. La ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire a salué l'implication les partenaires techniques, notamment l'AFD et Expertise France.

Rominique Makaya

FIBRE OPTIQUE

Des défaillances constatées dans l'exécution du projet Cab

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, ayant convoqué l'équipe de coordination du projet fibre optique, le 22 janvier, a fustigé le manque de collaboration des gestionnaires et les insuffisances sur les installations du réseau Congo/Gabon.

Le récent désagrément causé par coupure de la fibre optique Wacs a semble-t-il bougé les rangs au sein du cabinet du ministre de tutelle. Si le réseau Congo-Gabon était opérationnel, a mentionné le ministre Ibombo, le pays aurait pu avoir une redondance, c'est-à-dire la ligne de secours.

Des rapports dont dispose la tutelle font état des négligences graves sur les infrastructures notamment lors de la construction du réseau de la partie sud. Les câbles sont exposés à l'air libre sans graines de protection, des fouilles construites sans tenir compte des usages, etc.

Léon Juste Ibombo invite ses partenaires du Cab à rectifier le tir. « L'objet de la présente réunion est de faire une mise au point sur l'exécution du projet central Africane backbone (projet Cab) volet Banque africaine de développement (...) Je veux parler du projet Cab Congo/Gabon qui connaît des insuffisances sur lesquelles nous travaillons avec le nouveau délégué du réseau Mamb services pour sa totale mise en service », a-t-il fait savoir.

En ce qui concerne le manque de collaboration de l'équipe de coordination, la tutelle lui reproche le manque de communication et les rapports d'activités qui ne sont pas déposés à son bureau. En tant qu'autorité de tutelle, Léon Juste Ibombo est régulièrement invité à s'expliquer devant les députés sur l'état d'avancement de la fibre optique qui figure parmi les projets prioritaires du gouvernement.

« Pour preuve, une équipe de contrôle du projet est en séjour de travail en ce moment à Brazzaville, mais l'unité de coordination du Cab ne nous informe même pas. (...) C'est ainsi que j'ai demandé qu'un rapport exhaustif me soit adressé à la suite de cette réunion, en attendant la nomination d'un point focal auprès du projet », a déclaré le membre du gouvernement.

Enfin, il a exhorté l'équipe de coordination du Cab à prendre les précautions nécessaires pour éviter que d'autres déconvenues ne surviennent dans la construction des réseaux Congo/Cameroun et Congo/Centrafricaine, ainsi que du data center.

Fiacre Kombo



LE RESEAU DES SMARTPHONES

KABA LISOLO
Chez Airtel, on offre 5 Giga
d'internet pour changer sa sim 3G
en 4G
***175#**



**5GIGA
GRATUIT**

SIM MASOLO



4G

SANTÉ PUBLIQUE

Une cinquantaine d'agents limogés au CHU de Brazzaville

Une décision signée du directeur général du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), Sylvain Villiard, annonce le limogeage d'environ cinquante agents de la structure hospitalière. « *Les agents dont les noms et prénoms suivent sont radiés des effectifs pour abandon du poste de service* », souligne la note publiée le 21 janvier. Ils sont, entre autres, secrétaire de direction, infirmiers diplômés d'Etat, assistants sanitaires, médecins généralistes et spécialistes, aide-soignants, brancardiers, monitrices sociales... Cette décision a raisonné comme un coup de tonnerre au CHU-B. La radiation des uns a visiblement valeur d'avertissement pour d'autres.

En décembre dernier, le procureur de la République près le Tribunal de Grande instance de Brazzaville, André Gakala Oko, a ordonné l'ouverture d'une enquête relative aux Congolais absents du pays depuis plusieurs années mais qui perçoivent régulièrement leurs salaires mensuels, au mépris de la réglementation en vigueur. La direction générale de la surveillance du territoire a la responsabilité de mener l'enquête. La décision du directeur général du CHU-B semble aller dans ce sens.

Rominique Makaya



DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Pointe-Noire et Kouilou lancent la campagne de sensibilisation aux textes nationaux

Le directeur interdépartemental de la Promotion des peuples autochtones de la ville océane et du Kouilou, Jérôme Magnokou, a ouvert, le 23 janvier, au Centre culturel Taty-Loutard à Mpita dans l'arrondissement 1 Lumumba, la campagne de sensibilisation aux textes nationaux relatifs aux droits des peuples autochtones.



Vue des participants/Adiac

Jérôme Magnokou a choisi pour cible à la cérémonie du lancement de cette campagne la communauté estudiantine, les acteurs de la société et civile sous l'animation du groupe Didace Music venu de Paris en France invité pour la circonstance.

Trois intervenants, à savoir Jérôme Magnokou, Christian Mangoyot Nsémi et Neche Mauryl Nguenoni, ont tour à tour édifié les participants sur les droits politico-sociaux, économiques, civils et culturels établis par l'Etat congolais pour assurer la protection et la promotion des peuples autochtones ainsi que les six textes d'application qui découlent de la loi n°5-2011 du 25 février 2011, parmi lesquels, le décret n°2019-199 du 19 juillet 2019 portant mesures spéciales d'octroi des pièces d'état civil à la population autochtone.

Jérôme Magnokou a ajouté que l'article n°3 du même décret in-

dique que la délivrance de ces pièces est gratuite. « *Nous avons pensé que ces textes doivent être divulgués et connus de la population, des services publics et privés, pour que tous ensemble comprennent qu'il existe des normes qui sont prévues pour les droits des peuples autochtones* », a-t-il dit. Et de poursuivre : « *Cette sensibilisation a eu pour cible les jeunes parce que ce sont les adultes de demain. Nous préparons la société de demain. Donc, il faut essayer d'aller vers les jeunes et les mettre dans le bain pour qu'ils comprennent que les autochtones sont des personnes comme nous qui ont fait le choix de vivre dans cet état naturel.* »

La direction interdépartementale a également par l'ensemble de ses collaborateurs réalisé des extraits de scènes théâtrales pour expliquer le vécu des autochtones dans notre société et corriger les

dérappages, la stigmatisation dont cette minorité fait face dans les centres de santé et ailleurs.

Toutefois, le directeur départemental a souligné le manque de véhicule pouvait leur permettre de se mouvoir dans le grand Kouilou afin de les identifier et de leur apporter de l'aide. À l'issue de la cérémonie, les participants ont remercié la direction interdépartementale pour cette opportunité qui leur a permis de connaître les droits des peuples autochtones. - Soulignons que, dans le Kouilou, la présence des peuples autochtones est très significative dans les districts de Madingo- et de Kakamoeka, où ils trouvent leur bon vivre en milieu forestier. A Pointe-Noire, à peine une cinquantaine s'est fait identifier auprès des services interdépartementaux. Mais la problématique de la sécurité humaine reste constante.

Charlem Léa Itoua

EXAMENS D'ETAT

Jean-Baptiste Sitou reprecise les dispositions réglementaires sur les inscriptions

Jean-Baptiste Sitou, directeur départemental de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation de Pointe-Noire, a fait le 23 janvier une communication à l'endroit des responsables des établissements scolaires privés et publics, qui vont présenter dans quelques mois des candidats aux différents examens d'Etat.

Les inscriptions, la présentation obligatoire du CEPE pour les candidats inscrits au BEPC, les taux de délivrance de diplômes d'Etat ont dominé cette communication initiée après les nombreuses plaintes exprimées par les parents d'élèves sur ces questions qui, à l'approche des examens, entretiennent la surenchère chez certains responsables véreux des écoles

Le directeur départemental de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation a rappelé les dispositions de la note circulaire n° 0344 fixant les taux d'inscription aux examens d'Etat et concours de l'enseignement général des candidats de nationalité congolaise et étrangère. Les candidats officiels congolais payent 5 000 Frs pour le baccalauréat, 4 000 Frs pour le BEPC et 2 000 Frs pour le CEPE. Les fonds collectés au titre des dispositions de la présente circulaire contribueront à l'organisation des examens d'Etat et concours. De ce fait, ils devront être déposés à la direction des examens et concours au régisseur lors des inscriptions. « *Les responsables des écoles sont appelés à faire respecter scrupuleusement à la lettre ces dispositions. Seulement, certains responsables des écoles demandent des sommes allant jusqu'à 31 000 Frs sous prétexte que c'est l'administration qui l'exige. Ce qui est faux et malhonnête. Si ces écoles veulent faire payer les parents d'élèves les frais et charges inhérents à leur fonctionnement (gardiennage, travaux dirigés, etc., ils doivent l'expliquer en toute honnêteté aux parents d'élèves et non se servir de l'administration scolaire pour assouvir leurs visées mercantilistes* », a-t-il dit avec fermeté.

Jean-Baptiste Sitou a aussi évoqué les dispositions de la note circulaire n° 0345 fixant les frais de déclaration et de délivrance des titres d'admission qui sont fixés comme suit : 2 000 Frs pour le baccalauréat, le BEPC et le CEPE. Le retrait peut être fait par les parents eux-mêmes en s'adressant simplement aux services des examens et concours. Et de rencherir : « *Après la dérogation accordée cette année aux enfants n'ayant pas le CEPE qui vont présenter l'examen du BEPC, l'année prochaine tous les enfants inscrits au BEPC doivent avoir dans leurs dossiers le CEPE d'au moins trois ans. Les enfants qui ne l'ont pas encore sont tenus à le passer pour que leurs dossiers soient recevables.* »

La question de la transhumance interne et externe des enfants est strictement interdite, puisque les élèves doivent être inscrits à l'établissement ou site où ils suivent leurs enseignements, a-t-il ajouté avant de marteler sur les sanctions qu'encourent les enseignants fonctionnaires du public qui passent plus de temps au privé au détriment de l'Etat leur employeur.

Hervé Brice Mampouya



Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 info@adiac.tv 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

MUSIQUE

L'album « Empreintes » désormais disponible sur le marché du disque

Dévoilé et savouré pour la toute première fois par le public le 22 janvier, à l'Institut français du Congo (IFC), l'album « Empreintes » est un ensemble de dix textes écrits par le chroniqueur et producteur culturel congolais, Sauve-Gérard Ngoma Malanda et interprétés par huit artistes congolais de renom.

Premier album produit sous le label musical Congo Voices que manage Sauve-Gérard Ngoma Malanda, « Empreintes » a été favorablement accueilli par le public lors de sa présentation. L'album regroupe dix titres interprétés en Lingala et Kikongo, dans divers genres musicaux : rumba, salsa et zouk love.

Kosmos Moutouari, Zao, Roga Roga, Saint Patrick Azan'o, Romain Gardon et son S.O.S Salsa, Sheryl Gambo, Kerson Sadam et Oxygène sont les principaux artistes ayant donné de leur voix à cette production qui a ramené le public à l'époque des Bantous de la capitale et de bien d'autres artistes de la vieille époque.

De différentes époques et de divers genres musicaux, chaque artiste, à travers son style et sa voix, a apporté sa touche d'originalité à l'album. Une réelle créati-



Photo de famille au terme de la cérémonie/Adiac mande, c'est de vous procurer et vous approprier cet album qui nous parle à tous », a déclaré Sauve-Gérard Ngoma, responsable du label Congo Voices. Pour Dieudonné Moyongo, ministre de la Culture et des arts, la sortie de cet album pourrait

redonner un nouveau souffle au métier de parolier. « En tant que journaliste, nous espérons qu'il nous proposera toujours de beaux textes, éducatifs et inspirants », a-t-il souhaité.

S'exprimant dans ce même sens, Romain Gardon estime que cet album donne une belle réponse à de nombreuses critiques mal orientées qui tendent à faire croire que les artistes, d'aujourd'hui, n'ont plus de bons textes ou ne savent plus faire de la bonne musique.

Notons que cet album, Empreintes, est très prometteur pour Congo Voices qui vient de signer avec le label français, Believe, pour sa distribution numérique sur toutes les plateformes de téléchargement. Un deuxième volume de cet opus est en vue. Mais, aucune mention n'a été faite sur les artistes qui collaboreront dans cette production. Pouvant se féliciter de contribuer à l'animation et la promotion de la vie culturelle congolaise, particulièrement musicale, Congo Voice espère fédérer davantage les artistes congolais autour de différents projets qui peuvent servir à nouer des liens entre l'ancienne et la nouvelle génération.

Merveille Atipo
et Lauraine Yoka (stagiaire)

« Pour moi qui suis née avant l'indépendance et qui ai grandi dans une période où le Congo brillait musicalement, cet album est porteuse d'une valeur ajoutée pour la musique congolaise et est un tonus pour les artistes qui ont fait la pluie et le beau temps de cet art au Congo »,

tivité qui contribuera peut-être au succès de cette œuvre destinée à un public très varié. « Pour moi qui suis née avant l'indépendance et qui ai grandi dans une période où le Congo brillait musicalement, cet album est porteuse d'une valeur ajoutée pour la musique congolaise et est un tonus pour les artistes qui ont fait la pluie et le beau temps de cet art au Congo », s'est réjouie Yvonne.

« Empreintes » chante particulièrement l'amour, la femme et la mère. L'opus est une évocation nostalgique des chemins parcourus, des expériences vécues, des épreuves surmontées et des exploits accomplis. Au-delà de vouloir marquer la présence du label Congo Voices dans le secteur de la musique, l'album est un partage du savoir-faire musical congolais, dans son ensemble, aux jeunes artistes du passé, présent et fu-

tur. « Je suis très heureux de constater que cet album plaise aux amoureux de la musique. Ce n'est que le début, mais cela nous encourage à faire mieux et incite tous ceux qui nous accompagnent à continuer dans cet élan. Ce que je vous de-

Xi Jinping échange avec une famille villageoise à l'approche du Nouvel An chinois

A la fin de l'année du cochon, l'éleveur de cochons Li Fashun a reçu un visiteur exceptionnel chez lui, dans un village du sud-ouest de la Chine, à savoir le président chinois Xi Jinping.

M. Xi, qui est également secrétaire général du Comité central du Parti communiste chinois et président de la Commission militaire centrale, est entré dans la maison de M. Li dans le village Wa de Simola, dans la province du Yunnan, dimanche dernier,

lors d'une tournée d'inspection avant le Nouvel An chinois. M. Xi s'est assis avec les six membres de la famille de M. Li autour d'une table carrée.

La famille de M. Li est l'un des 16 ménages (71 individus) qui sont sortis de la pauvreté dans le cadre de la lutte contre la pauvreté menée par la Chine. Avec un revenu annuel net par habitant de plus de 10.000 yuans (1.450 dollars), l'ensemble du village se trouve aujourd'hui au-dessus du seuil de pauvreté, sans laissés-pour-compte. Le village a fait honneur à son nom, Simola, qui signifie « lieu de bonheur » dans la langue de l'ethnie Wa.

« J'éleve des cochons et cultive du maïs et du thé chez moi. Parfois je collecte et vends des produits recyclables. Ma femme travaille dans une usine de produits électroniques dans la province du Guangdong (sud), avec un salaire acceptable », a raconté M. Li.

« Quel est le prix du cochon? Combien pouvez-vous gagner en élevant des cochons? », a demandé M. Xi.

« J'ai vendu huit cochons pour quasiment 30.000 yuans », a répondu M. Li arborant un grand sourire, « le gouvernement nous subventionne si nous élevons des truies ».

M. Li a reçu de l'aide dans le cadre du programme « éradication précise de la pauvreté », une initiative proposée par M. Xi en 2013, en mobilisant toutes les ressources et en tirant parti des plans individualisés pour aider chaque personne et chaque famille à éliminer la pauvreté. Plus de 10 millions de Chinois sont sortis de la pauvreté chaque année depuis 2013. Le pays ambitionne d'éliminer l'extrême pauvreté en 2020. Il est sur la dernière ligne droite pour réaliser cet objectif.

Chez Li Fashun, M. Xi s'est enquis de la santé des parents âgés de M. Li et de

l'éducation de ses enfants.

Li a fait savoir que ses parents étaient en pleine forme. Couverte par l'assurance maladie, la famille n'a payé que moins de 10% des factures médicales ces deux dernières années pour les personnes âgées. La fille de M. Li, Li Lianhuan, a informé le président qu'elle a bénéficié de crédits préférentiels et de bourses scolaires couvrant ses dépenses à l'université.

« Il vous reste seulement un an pour obtenir votre diplôme. Quelle profession voudriez-vous exercer? », a demandé M. Xi. « Je suis en train de préparer les examens de l'université. Avec mon diplôme, je voudrais devenir fonctionnaire », a-t-elle répondu. « C'est une bonne idée. Vous pouvez le réaliser si vous avez une volonté ferme », a répondu M. Xi.

M. Xi a rejoint plus tard la famille pour faire des gâteaux de riz, une tradition de l'ethnie Wa pour fêter le Nouvel An et a souhaité fortune et bonheur à la famille.

Il s'agit d'une routine pour M. Xi de visiter des familles ordinaires à l'approche du Nouvel An chinois depuis sa prise de fonction comme président de la Chine. Toutefois, le voyage de cette année revêt une importance particulière car le pays devra réaliser l'édification intégrale d'une société de moyenne aisance, dont un des symboles est la victoire dans la lutte contre la pauvreté.

Selon M. Xi, après l'édification intégrale de la société de moyenne aisance, le pays devra déployer tous ses efforts pour accélérer la revitalisation rurale, afin de régler les problèmes tels que le déséquilibre entre les zones urbaines et les zones rurales. « Je souhaite un plus grand bonheur à votre village de bonheur », a déclaré M. Xi.

Xinhua

S.A SOPARIS Automobiles

NOS SERVICES

- Pièces de rechange - Réparation - Entretien (Vidange) - Diagnostic Electronique

Mercedes-Benz

HYUNDAI

KIA MOTORS

NISSAN

INFINITI

TOYOTA

LEXUS

SUZUKI

PEUGEOT

LAND-ROVER

BMW

Audi

Ford

volkswagen

TOYOTA EQUIPEMENT INDUSTRIEL

CHEVROLET

GMC HUMMER

MANN FILTER

GUD

SKF

NOK

OSRAM PHILIPS

Ampoule 6V-12V-24V DURACELL-VARTA-PHILIPS-Panasonic

Contacts:
209, Rue Mboko Avenue de la Tsiémé, Ecole Saint Michel Ouenzé Brazzaville - Congo
Tél: +(242) 22 613 78 30 - 06 666 46 86 - 05 558 22 53
E-mail : soparisauto@yahoo.fr

NECROLOGIE

La famille Kamba et Yoka ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de leur enfant, Geoffroy Romaric Kamba, survenu le 20 janvier 2020 à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient à Pointe-Noire au quartier Koufoli et à Brazzaville au n° 183 rue Bakoukouyas à Ouenze derrière le PSP Ouenze Mandzandza. La date des obsèques vous sera communiquée ultérieurement.



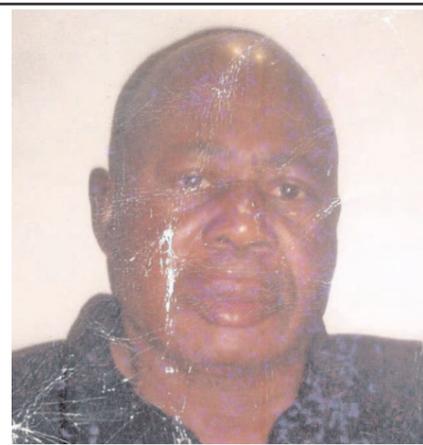
Les familles Ngatsé, Itoua et Koumou, informent les familles Ondéhè, Ngal'Elanga, Kouéléngué, Onday'Ongouéné, Okoul'Éléfé, ainsi que leurs amis et connaissances, du décès de leur mère, sœur, nièce, tante et petite-fille Marie Noëlle Ngatsé, survenu le 19 janvier 2020, à 8h30, au CHU de Brazzaville. La veillée se tient au n°21 de la rue des Cheminots, à Ouenzé Brazzaville (quartier sans fil, non loin du dépôt CFCO). La date et le lieu de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.



Alphonse Boukou Mbika, Dominique Loubanda; Jean Pierre Mabilia; Paul Kiokolo; les enfants Makouangou et famille, ont le profond regret d'informer parents amis et connaissances de la localité de Bouansa dans le département de la Bouenza et ceux de la ville de Pointe-Noire, que les obsèques de leur frère et père François Makouangou, agent retraité du Port Autonome de Pointe-Noire, décédé le 16 janvier 2020 à Pointe-Noire auront lieu le samedi 25 janvier 2020 selon le programme suivant:
-8H 00 : levée de corps à la morgue municipale de Pointe-Noire;
-10H 00 : recueillement au domicile familial;
-12H00 : messe de requiem en l'église catholique Jean Marie Vianney de Mpita;
-14h00 : départ pour le cimetière municipal de Mvindoulou.
Le deuil se tient au domicile familial sis au quartier Mpita, arrêt de bus O.C.I camp ENI-Congo derrière le domaine de M. Pouabou.



Chico Okana, agent des Dépêches de Brazzaville, Vanessa Chester Koko, ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur fils, Ariol Beni Isaac Okana. La veillée mortuaire se tient au n°22 de la rue Ndolo à Talangaï (arrêt de bus Marché ou Liberté). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Urbain Ondélé, agent des Dépêches de Brazzaville, Nadège Vintsié, Yvon Vintsié, Nenette Vintsié et Elodié Vintsié ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur père Boniface Vintsié, survenu le 11 janvier 2020 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient derrière la Télévision congolaise à Kombo, arrêt forage. L'inhumation aura lieu le samedi 25 janvier à Brazzaville.

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO ARTS ET EXPRESSIONS

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES

CÉRAMIQUES MUSIQUE



L'art dans sa **Généralité,** de la **Tradition** à la **Modernité**

Situé sur **84 Boulevard Denis Sassou Nguesso** immeuble les manguiers (Mpila) dans l'enceinte des **Dépêches de Brazzaville**

DÉCLARATION DE LOMÉ

Une initiative africaine pour lutter contre le trafic des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.

Nous, chefs d'Etat et de gouvernement africain des républiques du CONGO, de la GAMBIE, du GHANA, du NIGER, de l'OUGANDA, du SENEGAL et du TOGO, réunis à Lomé le 18 Janvier 2020,

A. Conscients de la gravité et de l'urgence du problème que pose le trafic des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés ;

B. Constatant que ce trafic touche particulièrement le continent africain ;

C. Profondément préoccupés par le fait que le trafic de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés continue de croître et cause de graves dommages sanitaires dans les pays africains, endommageant également leurs économies ;

D. Rappelant que, dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, les États Membres des Nations Unies ont choisi de considérer l'accès à des « médicaments et vaccins essentiels, sûrs, efficaces, de qualité et abordables » comme un élément constitutif de la couverture santé universelle ;

E. Préoccupés par le fait que le trafic de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés participe au financement de la criminalité transnationale organisée qui finance notamment le terrorisme et que cela constitue une grave menace sécuritaire ;

F. Constatant que le trafic de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés résulte, entre autres facteurs, de l'absence ou de difficultés d'application de pénalisation de ce trafic dans les États Africains ;

G. Rappelant l'engagement pris par la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon de produits médicaux et de crimes similaires impliquant des menaces pour la santé publique (MEDICRIME Convention, Moscou, 2011) ;

H. Rappelant tous les engagements et les déclarations de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Africaine, et de l'Organisation Mondiale de la Santé, et d'autres organisations internationales et régionales contre le trafic des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés ;

1. Saluant le rôle de la Fondation Brazzaville dans cette initiative ;

J. Conscient qu'il incombe aux gouvernements de jouer un rôle majeur dans la lutte contre ce trafic ;

Nous, les signataires de cette déclaration :

1) Avons décidé de lancer une initiative africaine pour lutter contre ce trafic et assurer à nos citoyens un accès à des médicaments de qualité ;

2) Donnons mandat à nos gouvernements de travailler à la finalisation de

« l'Accord Cadre sur la criminalisation du trafic des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés » (Accord Cadre) - figurant en annexe à la présente déclaration ;

3) Nous engageons à signer l'Accord Cadre et son annexe, la feuille de route, dans sa rédaction définitive, qui nous engage i) à introduire dans nos juridictions respectives des lois et sanctions pénales pour criminaliser le trafic de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, ii) à coopérer pour assurer le respect de ces lois et leur application rigoureuse et iii) à mettre en place les mécanismes nécessaires pour garantir la mise en œuvre de cette initiative ;

4) Demandons à la Fondation Brazzaville de continuer à nous accompagner dans la mise en œuvre des structures et des outils juridiques permettant la réalisation de cet accord ;

5) Reconnaissons que la signature de cet accord participe à une mobilisation plus large pour améliorer l'accès à des médicaments qui ne portent pas atteinte à la santé de nos concitoyens ;

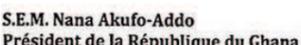
6) Nous engageons résolument à conjuguer nos efforts, au delà de cet accord, par les mesures et actions nécessaires ;

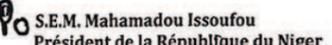
7) Encourageons la Fondation Brazzaville à continuer l'ensemble de ses efforts dans la lutte contre ce trafic, et entre autres, à jouer un rôle de soutien et de suivi dans cette initiative ;

8) Invitons les autres pays africains à rejoindre cette initiative et appelons à l'intensification des efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour lutter contre ce fléau.

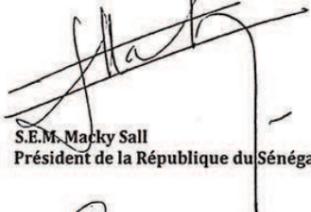

 Pour S.E.M. Denis Sassou Nguesso
 Président de la République du Congo

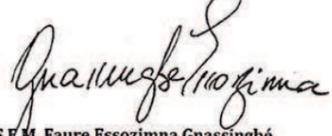

 S.E.M. Adama Barrow
 Président de la République de Gambie


 S.E.M. Nana Akufo-Addo
 Président de la République du Ghana


 Po S.E.M. Mahamadou Issoufou
 Président de la République du Niger


 S.E.M. Yoweri Museveni
 Président de la République de l'Ouganda


 S.E.M. Macky Sall
 Président de la République du Sénégal


 S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé
 Président de la République Togolaise

EXAMENS D'ETAT

Jean-Baptiste Sitou reprecise les dispositions réglementaires sur les inscriptions

Jean-Baptiste Sitou, directeur départemental de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation de Pointe-Noire, a fait le 23 janvier une communication à l'endroit des responsables des établissements scolaires privés et publics, qui vont présenter dans quelques mois des candidats aux différents examens d'Etat.

Les inscriptions, la présentation obligatoire du CEPE pour les candidats inscrits au BEPC, les taux de délivrance de diplômes d'Etat ont dominé cette communication initiée après les nombreuses plaintes exprimées par les parents d'élèves sur ces questions qui, à l'approche des examens, entretiennent la surenchère chez certains responsables véreux des écoles

Le directeur départemental de l'Enseignement primaire,



Jean-Baptiste Sitou Crédit photo "Adiac"

secondaire et de l'Alphabétisation a rappelé les dispositions de la note circulaire n° 0344

fixant les taux d'inscription aux examens d'Etat et concours de l'enseignement général des

candidats de nationalité congolaise et étrangère. Les candidats officiels congolais payent 5 000 Frs pour le baccalauréat, 4 000 Frs pour le BEPC et 2 000 Frs pour le CEPE. Les fonds collectés au titre des dispositions de la présente circulaire contribueront à l'organisation des examens d'Etat et concours. De ce fait, ils devront être déposés à la direction des examens et concours au régisseur lors des inscriptions. « Les responsables des écoles sont appelés à faire respecter scrupuleusement à la lettre ces dispositions. Seulement, certains responsables des écoles demandent des sommes allant jusqu'à 31 000 Frs sous prétexte que c'est l'administration qui l'exige. Ce qui est faux et malhonnête. Si ces écoles veulent faire payer les parents d'élèves les frais et charges inhérents à leur fonctionnement (gardiennage, travaux dirigés, etc., ils doivent l'expliquer en toute honnêteté aux parents d'élèves et non se servir de l'administration scolaire pour assouvir leurs visées mercantiles », a-t-il dit avec fermeté. Jean-Baptiste Sitou a aussi évoqué les dispositions de la

note circulaire n° 0345 fixant les frais de déclaration et de délivrance des titres d'admission qui sont fixés comme suit : 2 000 Frs pour le baccalauréat, le BEPC et le CEPE. Le retrait peut être fait par les parents eux-mêmes en s'adressant simplement aux services des examens et concours. Et de rencherir : « Après la dérogation accordée cette année aux enfants n'ayant pas le CEPE qui vont présenter l'examen du BEPC, l'année prochaine tous les enfants inscrits au BEPC doivent avoir dans leurs dossiers le CEPE datant d'au moins trois ans. Les enfants qui ne l'ont pas encore sont tenus à le passer pour que leurs dossiers soient recevables. » La question de la transhumance interne et externe des enfants est strictement interdite, puisque les élèves doivent être inscrits à l'établissement ou site où ils suivent leurs enseignements, a-t-il ajouté avant de marteler sur les sanctions qu'encourent les enseignants fonctionnaires du public qui passent plus de temps au privé au détriment de l'Etat leur employeur.

Hervé Brice Mampouya

« Après la dérogation accordée cette année aux enfants n'ayant pas le CEPE qui vont présenter l'examen du BEPC, l'année prochaine tous les enfants inscrits au BEPC doivent avoir dans leurs dossiers le CEPE datant d'au moins trois ans. Les enfants qui ne l'ont pas encore sont tenus à le passer pour que leurs dossiers soient recevables. »

DROIT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Pointe-Noire et Kouilou lancent la campagne de sensibilisation aux textes nationaux

Le directeur interdépartemental de la promotion des peuples autochtones de Pointe-Noire et Kouilou, Jérôme Magnokou, a lancé ce 23 janvier au Centre culturel Taty Loutard à Mpita dans l'arrondissement 1 Lumumba, la campagne de sensibilisation aux textes nationaux relatifs aux droits des peuples autochtones

Le directeur interdépartemental de la promotion des droits des peuples autochtones à Pointe-Noire et dans le Kouilou a choisi pour cible à la cérémonie du lancement de la campagne de vulgarisation des droits des peuples autochtones, la communauté étudiante de Pointe-Noire, les acteurs de la société civile sous l'animation du groupe Didace Music venu fraîchement de Paris en France invité pour la circonstance.

Trois intervenants, à savoir Jérôme Magnokou, directeur interdépartemental, Christian Mangoyot Nsémi et Neche Mauryl Nguenoni ont tour à tour édifié les participants sur les droits politico-sociaux, économiques, civils et culturels établis par l'Etat congolais pour assurer la protection et la promotion des peuples autochtones ainsi



que les six textes d'application qui découlent de la loi n°5-2011 du 25 février 2011, parmi lesquels, le décret n°2019-199 du 19 juillet 2019 portant mesures spéciales d'octroi des pièces d'état civil à la population autochtone.

Jérôme Magnokou a ajouté que l'article n°3 du même décret indique que la délivrance de ces pièces est gratuite. « Nous avons pensé que ces textes doivent être divulgués et connus de la population, des services publics et privés, pour que tous ensemble comprennent qu'il

existe des normes qui sont prévues pour les droits des peuples autochtones" Signalant l'importance des jeunes à cette cérémonie de lancement de la campagne de vulgarisation, il a indiqué que : « Cette sensibilisation a eu pour cible les jeunes parce que ce sont les adultes de demain. Nous préparons la société de demain, donc il faut essayer d'aller vers les jeunes et les mettre dans le bain pour qu'ils comprennent qu'il existe aussi des personnes dont la voix crie dans les forêts

Vue des participants Adiac qui ne se font pas entendre dans la ville, qu'on appelle « autochtones ». Ce sont des personnes comme nous qui ont fait le choix de vivre dans cet état naturel », a-t-il martelé.

La direction interdépartementale a également, par l'ensemble de ses collaborateurs, réalisé des extraits de scènes théâtrales pour expliquer le vécu des autochtones dans notre société pour corriger ces dérapages, la stigmatisation à laquelle cette minorité fait face tout le temps dans les centres de

santé, et ailleurs pour faire jouir pleinement les droits socio-économiques à ce peuple.

Toutefois, le directeur départemental a souligné le manque de véhicule devant leur permettre de se mouvoir dans le grand Kouilou pour les identifier et de leur apporter de l'aide.

À l'issue de la cérémonie, les participants ont remercié la direction interdépartementale pour cette opportunité qui leur a permis de connaître les droits des peuples autochtones.

Soulignons que, dans le Kouilou, la présence des peuples autochtones est très significative dans les districts de Madingo- et de Kakamoeka, où ils trouvent leur bon vivre en milieu forestier. A Pointe-Noire, à peine une cinquantaine s'est fait identifier auprès des services interdépartementaux. Mais, la problématique de la sécurité humaine reste constante.

Notons que la cérémonie a été arrosée par un coussin musical du groupe Didace music évoluant à Paris en France, venu pour la circonstance.

Charlem Léa Itoua

QUALIFICATIONS COUPE DU MONDE 2022

Les Diabes rouges ne se présenteront pas en victime résignée

Après le tirage au sort des éliminatoires de la Coupe du monde, Qatar 2022, le 21 janvier, le sélectionneur de l'équipe nationale du Congo, Valdo Cândido de Oliveira Filho a, lors d'un échange avec la presse, signifié que le Congo n'est certes pas favori mais, il pourra bien créer la surprise au terme de cette phase de match de qualification.

« Il faut être fort sur le plan mental puisque c'est un match entre les hommes et c'est onze contre onze. Je sais que c'est compliqué pour nos joueurs... Le Sénégal est favori mais il n'est pas encore qualifié. Ces genres de match se jouent dans les détails, car il suffit de croire. Je reconnais la pression mais nous devons croire, sinon il faut changer le métier », a-t-il indiqué.

Les pronostics ne sont pas en faveur de l'équipe congolaise logée dans le groupe H en compagnie de la Namibie, du Togo et son désormais adversaire le plus récurrent, le Sénégal. Une seule équipe, précisément le premier de chaque groupe, sera qualifiée à la dernière phase des éliminatoires dite phase de barrage.

Si Valdo reconnaît l'efficacité de ses adversaires du groupe, particulièrement celle du Sénégal, cet ancien joueur du Brésil ne sous-estime pas pour autant la capacité de ses joueurs à faire la différence.

« Le seul secret c'est le travail. Je crois en mes joueurs et nous ferons le mieux pour contrecarrer non seulement le favori, le Sénégal, mais toutes les trois équipes. Outre le Sénégal, je pense que les deux autres équipes vont également multiplier les stratégies pour sortir de ce groupe », a ajouté l'entraîneur congolais.

Le sélectionneur des Diabes rouges a profité de cet échange avec la presse

« Le seul secret c'est le travail. Je crois en mes joueurs et nous ferons le mieux pour contrecarrer non seulement le favori, le Sénégal, mais toutes les trois équipes. Outre le Sénégal, je pense que les deux autres équipes vont également multiplier les stratégies pour sortir de ce groupe »



Valdo Cândido/Adiac

sportive nationale pour rappeler que la vision du Congo consiste à obtenir une place à la Can 2021.

« Cette compétition est totalement différente de la Caf puisqu'au niveau des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations nous sommes bien partis. Nous nous sommes concentrés pour la Can. Si le Congo valide son ticket à la Can, ces matchs de qualification au Mondial nous serviront de test afin de bien préparer notre équipe à la compétition qui aura lieu en janvier », a-t-il précisé.

Valdo Cândido a regretté la mauvaise programmation des matchs de la Caf par rapport aux joueurs africains évoluant aux championnats européens puisque, selon lui, la plupart des joueurs arrivent à moins d'une journée des matchs. Il a aussi indiqué que sa liste reste ouverte et il compte sur le professionnalisme et l'esprit patriotique de tous les joueurs.

Rude Ngoma

PREMIÈRE ÉDITION DES SALONS DE LA DIASPORA «AFROPÉENNE»

Le Congo à l'honneur



En ce début d'année 2020, Paris et l'île de France seront en effervescence autour de la créativité de la diaspora. C'est le Congo qui sera à l'honneur pour cette première édition des Salons de la Diaspora Afropéenne qui se tiendra, ce samedi 25 janvier, au Noctis, à Saint-Denis, près de la capitale française.

Pour l'occasion, des stands y auront été dressés. Des tables rondes seront proposées par le comité d'organisation autour du thème de l'événementiel. Les jeunes entrepreneurs, en particulier, disposeront, en parcourant l'espace, d'une offre diverse et variée, assurent les organisateurs. Parmi les exposants ayant confirmé leur présence, citons, entre autres, Marthe Ngongo, créatrice de mode ; Mbanza Bena, de Kasai couture ; Yasmine Assani, de Bi Joo ; M'Bayangue Diop, de Magou saveurs ; ou Divine Muabinga Nella, de la Team service.

Dans le cadre de Saison Africa 2020, une initiative nouvelle à laquelle vous ne manquerez pas de participer.

Marie Alfred Ngoma

FOOTBALL

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Angleterre, match en retard de la 14^e journée, 2^e division

Nottingham Forest prend un point face à Reading (1-1) avec Brice Samba dans les buts. Forest est 4e avec 48 points.

Angleterre, quart de finale du Johnstones Paint Trophy

Accrington est éliminé sur le terrain de Salford City, club de 4e division, sur le score de 1-2. Offrande Zanzala, titulaire, a joué l'intégralité du match.

Belgique, demi-finale aller de la Coupe

Bonne opération de Zulte-Waregem qui fait match nul 1-1 chez le FC Bruges. Remplaçant, Marvin Baudry est entré à la 37^e à la place de Pletinckx. Le défenseur international n'avait plus joué depuis le 17 décembre, avec 6 minutes de jeu en quart de finale face à Charleroi.

Le match retour aura lieu à domicile le 5 février.

Italie, 20^e journée, 3^e division, groupe C
Sans Gabriel Charpentier, opéré à un genou (ligament croisé), Avellino chute à Catane (1-4).

Camille Delourme

PSYCHOLOGIE

Les écrans provoqueraient les troubles du langage chez l'enfant

Les enfants exposés aux écrans (télévision, console jeux, tablette, téléphone intelligent, ordinateur...) le matin avant l'école ont trois fois plus de risque d'avoir des troubles du langage, selon des chercheurs.

Si en plus, ils discutent « rarement, voire jamais », du contenu des écrans avec leurs parents, ces enfants multiplient par six leur risque d'avoir des troubles du langage, d'après cette étude parue dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de l'agence sanitaire Santé publique France (SpF). « Ce n'est pas le temps passé devant les écrans, en moyenne vingt minutes le matin, mais le moment de la journée qui a un impact », explique la chercheuse Manon Collet de l'université de Rennes. « Cela va épuiser leur attention et les rendre moins aptes aux apprentissages », ajoute-t-elle. L'étude ne peut pas prouver le lien direct de cause à effet, mais établit un lien statistique certain, renforcé par les résultats de la recherche médicale. L'usage des médias numériques a augmenté au cours de la dernière décennie, y compris

pour les jeunes enfants qui ont accès à la télévision, aux ordinateurs, aux consoles de jeux, aux tablettes et aux téléphones intelligents, rappellent les auteurs. Des études ont montré que les jeunes enfants exposés aux écrans avaient moins d'interaction émotionnelle avec leur entourage qui est pourtant nécessaire à leur développement psychomoteur, en particulier le développement du langage.

L'étude a porté sur 167 enfants atteints de troubles du langage et de 109 qui en étaient indemnes. « Nous avons constaté que les cas et les témoins qui étaient exposés aux écrans le matin avant l'école étaient trois fois plus à risque de développer des troubles primaires du langage », relève Dr Manon Collet. Les enfants dans cette étude passaient en moyenne une heure et quart par jour devant un écran.

Noël Ndong